

5 PLAN STRATÉGIQUE

5.1 Nature et objectif

Le plan stratégique de l'AIPCR dirige toutes les activités de l'Association. Il fut adopté pour la première fois par le conseil en septembre 1995 (Montréal). Il est établi tous les quatre ans à partir d'un large processus de consultation, selon un calendrier approuvé (voir chapitre 5.2). Le plan stratégique est adopté par le conseil sur recommandation du comité exécutif afin de fixer des buts et des orientations aux travaux de l'AIPCR pour les quatre années qui suivent.

Le plan stratégique comporte l'énoncé de la vision, des missions et valeurs de l'AIPCR. Il fixe les enjeux, les stratégies et les produits souhaités :

- les objectifs dans les domaines de la route et du transport routier qui orientent le travail des comités techniques dans les thèmes stratégiques,
- les objectifs organisationnels qui orientent le travail des commissions et du secrétariat général.

Les termes de référence pour les thèmes stratégiques et les commissions sont aussi contenus dans le plan stratégique.

La version du plan stratégique, approuvée par le conseil, est accessible au public sur le site Internet de l'Association.

5.2 Calendrier du plan stratégique

Le plan stratégique est établi suivant le cycle des congrès mondiaux de la route. Une version à jour du calendrier est disponible sur le site Internet de l'Association dans l'espace réservé aux membres.

5.3 Définition et objectif des thèmes stratégiques

Dans chaque thème stratégique, des comités techniques sont mis en place pour traiter de termes de référence particuliers qui leur sont assignés à l'issue du processus de planification stratégique. Les thèmes stratégiques et leurs comités techniques pour le cycle actuel sont listés dans le chapitre 5.4

Chaque thème stratégique est dirigé par un coordinateur de thème stratégique qui est nommé par le comité exécutif parmi ses membres. Le rôle du coordinateur de thème stratégique est précisé dans le chapitre 5.5.

5.4 Thèmes stratégiques et comités techniques 2008-2011

Les quatre thèmes stratégiques et les noms des comités techniques sont les suivants :

Thème stratégique A - Durabilité des réseaux de transport routier

- CT A.1 Préservation de l'environnement
- CT A.2 Financement, dévolution et gestion des investissements routiers
- CT A.3 Aspects économiques des réseaux routiers et développement social
- CT A.4 Réseaux de routes rurales et accessibilité des zones rurales

Thème stratégique B - Amélioration de la fourniture de services

- CT B.1 Bonne gouvernance des administrations routières
- CT B.2 Exploitation des réseaux routiers
- CT B.3 Améliorer la mobilité en milieu urbain
- CT B.4 Transport de marchandises et intermodalité
- CT B.5 Viabilité hivernale

Thème stratégique C - Sécurité des réseaux routiers

- CT C.1 Infrastructures routières plus sûres
- CT C.2 Exploitation routière plus sûre
- CT C.3 Gestion des risques d'exploitation dans l'exploitation routière au plan national et international
- CT C.4 Exploitation des tunnels routiers

Thème stratégique D - Qualité des infrastructures routières

- CT D.1 Gestion du patrimoine routier
- CT D.2 Chaussées routières
 - Sous-Comités :
 - D.2.a Caractéristiques de surface
 - D.2.b Chaussées souples et semi-rigides
 - D.2.c Chaussées en béton
- CT D.3 Ponts routiers
- CT D.4 Géotechnique et routes non revêtues

5.5 Coordinateurs des thèmes stratégiques

Les coordinateurs de thème stratégique sont responsables de la coordination générale des activités de l'AIPCR relatives aux objectifs fixés par le plan stratégique et associés à leur thème stratégique. Les coordinateurs de thème stratégique rendent compte régulièrement sur ces sujets au comité exécutif par le biais de la commission du plan stratégique.

Par cette délégation de responsabilités, le rôle de chaque coordinateur de thème stratégique est de :

- mettre en place les dispositions pour faciliter une liaison continue avec les comités techniques du thème et le secrétariat général ;
- définir les enjeux stratégiques liés au thème stratégique et formuler des propositions quant aux termes de référence et aux objectifs des comités techniques en consultation avec leur président ;
- classer ces enjeux par ordre de priorité et mettre au point les stratégies et les actions pour les traiter en consultation avec les comités techniques ;
- conseiller le comité exécutif sur la structure appropriée pour aborder les stratégies et les actions proposées, ainsi que pour identifier et choisir les personnes appropriées pour présider les comités techniques du thème stratégique ;
- conseiller les comités techniques lors de la définition de leur programme de travail à partir des stratégies et actions approuvées contenues dans leurs termes de référence ;
- s'assurer que les programmes de travail des comités techniques prennent explicitement en compte les besoins des pays en développement et des pays en transition, et que ces besoins soient traités par la suite dans les programmes de travail ;
- analyser et approuver les programmes de travail des comités techniques de leur thème stratégique en vue d'une approbation formelle par le comité exécutif ;

- suivre l'exécution du programme de travail et analyser les produits des comités techniques, rendre compte et faire des recommandations au comité exécutif avec toute proposition utile pour réorienter certaines activités des comités techniques ;
- s'assurer que chaque comité technique du thème stratégique organise au minimum deux séminaires pendant le cycle de quatre ans dans des pays en développement ou des pays en transition, soit seul soit en association avec d'autres comités techniques et/ou quand cela est opportun, avec des organisations internationales ou nationales ;
- coordonner à la fois la programmation et la réalisation des programmes de travail des comités techniques, à la fois dans le thème stratégique et entre thèmes stratégiques, pour faciliter la coopération et les activités conjointes lorsqu'elles sont appropriées et éviter la duplication et les recouvrements inutiles ;
- évaluer le travail des comités techniques du thème stratégique et rendre compte au congrès mondial de la route à la fin du cycle de quatre ans sur ce qui a été réalisé en fonction des objectifs du plan stratégique ;
- participer activement comme membre à part entière de la commission du plan stratégique et aux autres commissions auxquelles il est nommé ;
- préparer des notes sur les sujets émergents pour examen par le comité exécutif ;
- proposer des sujets qui pourraient faire l'objet d'exposés au conseil ou d'un séminaire organisé à l'occasion d'une réunion du conseil ;
- proposer des sujets, à l'approbation du comité exécutif, pour des séances d'orientation stratégique du Congrès mondial de la route, planifier et préparer la séance, y compris, si cela est souhaitable, l'appel à la rédaction de rapports nationaux et leur synthèse, et diriger la séance au congrès.